

3 - Questions éthiques et interculturelles à prendre en compte quand on travaille avec des réfugiés

Objectif : Attirer l'attention des volontaires sur le caractère sensible de certaines questions relatives au passé des réfugiés et autres situations délicates.

Introduction

Il est important d'éviter d'aborder des questions susceptibles de déstabiliser les réfugiés que vous accompagnez, ou de les mettre mal à l'aise. Vous risqueriez en effet de créer des conflits au sein du groupe et de pousser certaines personnes à se désengager des activités d'accompagnement linguistique (voir également l'Outil n°4, intitulé « *Répondre de façon appropriée à la différence culturelle et gérer la communication interculturelle* »).

Il faut savoir que certains sujets abordés communément et ouvertement dans les sociétés européennes peuvent être considérés comme tabous dans d'autres cultures. Il y a aussi des domaines qu'il est préférable de ne pas évoquer en public, notamment :

- la situation familiale : Dans certaines cultures, le fait d'être orphelin, de ne pas être mariée pour une femme au-delà d'un certain âge, ou d'être veuve et de ne pas avoir d'enfants est considéré comme quelque chose d'anormal ou de honteux. De la même manière, dans certains contextes, la polygamie est acceptée, mais les familles concernées peuvent préférer ne pas en parler.
- l'orientation sexuelle : En principe, ce sujet n'est pas censé être abordé.
- la maladie ou le handicap, y compris les déficiences intellectuelles : Ce sont d'autres questions souvent délicates à traiter.

Les sociétés européennes et non européennes peuvent avoir des conceptions différentes du rôle des hommes et des femmes et des relations au sein de la famille. Par exemple, dans certaines cultures, le schéma familial « classique » est une famille nombreuse dirigée par un chef de famille reconnu comme tel ; cette personne est généralement considérée comme la plus haute autorité, celle qui prend les décisions pour les membres de la famille, ou celle qui doit être consultée si l'on doit prendre soi-même une décision. Dans ces cultures, le statut social des enfants d'une famille dépend de leur âge et de leur sexe, qui peuvent déterminer l'ordre dans lequel ils prennent la parole dans un contexte public ou sont autorisés à bénéficier d'une aide extérieure (voir également l'Outil n°14, intitulé « *Gérer la diversité dans les groupes* »).

Recommandations

Il est conseillé de ne pas poser de questions personnelles sur la situation des réfugiés dans leur pays d'origine, ni sur leur voyage vers l'Europe (voir également l'Outil n°1, intitulé « *Le contexte géopolitique de la migration* »). En effet, l'évocation de tels sujets peut être douloureuse pour ceux qui ont perdu leur famille ou qui avaient une bonne situation dans leur pays d'origine. Essayez plutôt de créer une atmosphère dans laquelle les réfugiés se sentent libres de s'exprimer et de partager toute information personnelle qui leur semble pertinente. Attendez-vous, cependant, à observer des différences de comportement au sein de votre groupe : il se peut qu'une personne parle d'un proche qu'elle a perdu ou



de sa vie dans son pays d'origine, mais cela ne veut pas dire que les autres membres du groupe sont prêts à en faire autant.

De même, il est conseillé de ne pas inviter les réfugiés avec lesquels vous travaillez à parler des expériences traumatisantes qu'ils ont pu vivre avant ou après avoir quitté leur pays d'origine (voir également l'Outil n°24, intitulé « *Identification des besoins les plus urgents pour les réfugiés* »). Ils peuvent avoir été obligés, en raison des circonstances, à faire des choses dont ils ont honte ; ils peuvent aussi avoir été placés en détention, ou avoir vu des membres de leur groupe l'être. Si vous avez l'impression que certaines personnes sont toujours en souffrance à la suite de telles expériences, la meilleure chose à faire est de les encourager à se faire aider par un psychologue, en leur expliquant que ces professionnels sont tenus au secret professionnel.

Si un réfugié vous parle de faits illégaux survenus en cours de route, le mieux est d'éviter d'en discuter avec lui. Mais, en cas de comportement illégal constituant une menace pour la sécurité ou les droits des autres membres du groupe (pressions exercées par des réseaux de crime organisé, règlements de compte ou conflits nés dans le pays d'origine ou sur la route, etc.), vous devez prévenir les autorités répressives.

En Europe, la majorité légale est fixée à 18 ans. Mais, dans d'autres régions, les adolescents sont considérés comme des adultes dès l'âge de 14 ans, censés se prendre en charge et pouvoir fonder une famille. Certains jeunes de 16 ou 17 ans peuvent déclarer aux autorités qu'ils sont seuls, alors qu'ils ont des proches ou de la famille dans la région, parce qu'ils savent qu'en Europe, les mineurs non accompagnés sont davantage aidés.

Lors des activités d'accompagnement linguistique, évitez d'attirer l'attention sur le niveau de littératie des participants, ou sur leur niveau de compétence dans la langue du pays hôte ou dans d'autres langues (voir également l'Outil n°34, intitulé « *Gérer les premières réunions avec les réfugiés : quelques orientations* »).

Lorsque les réfugiés parlent spontanément de leur pays d'origine ou de la route qu'ils ont empruntée pour gagner l'Europe, essayez d'éviter les malentendus liés à la façon dont s'écrivent ou se prononcent les noms de lieux. Il est possible que les pays, les villes, les fleuves, les mers, etc. portent des noms différents dans la langue des réfugiés, et ceux-ci peuvent ne pas connaître les noms utilisés dans votre langue. Il se peut aussi qu'ils ne sachent pas comment écrire les toponymes européens. Autrement dit, il y a peu de chances que des personnes ayant des connaissances géographiques limitées s'expriment en des termes précis. Ainsi, elles ne diront pas : « J'ai fait 200 km en direction du nord, traversé la frontière X (avec tel ou tel pays), avant d'arriver à Y (ville) et de traverser la mer Z », mais plutôt : « Je me suis dirigé(e) vers le nord pendant cinq jours, je suis arrivé(e) dans une grande ville et j'ai traversé la mer ». Si vous avez besoin d'informations complémentaires pour comprendre le récit des réfugiés, essayez de les amener à donner des précisions sans les mettre dans l'embarras.

Vous pouvez estimer, au vu des informations qui vous sont confiées dans le cadre de l'accompagnement linguistique, que certaines personnes ont peu de chances de se voir accorder le statut de réfugié. Cependant, c'est là une question qui relève des autorités et vous devez vous abstenir de donner votre avis aux personnes concernées ou aux autres membres du groupe, même s'ils vous le demandent.

Par ailleurs, vous êtes tenu(e), en toutes circonstances, de respecter la vie privée des personnes avec lesquelles vous travaillez. Mais n'acceptez jamais des pratiques contraires aux droits de l'homme, à l'État de droit et à l'égalité entre les êtres humains.